



Attestation bon pere

Par cocotte1003

Bonjour,

Suite à la separation de mon fils, j'aimerais savoir s'il m'est possible de témoigner en faveur de mon fils et de mes 2 petits enfants qui desirent voir leur pere.

Je suis en contact avec la mere des enfants et celle ci m'envoie des messages comme quoi mon fils tapent les enfants, qu'ils vont mal quand ils rentrent chez elle..... Je vous precise qu'ils passent tous les 3 les vacances chez moi et que je ne constate rien d'anormal dans les rapports entre eux 3. merci de vos avis, temoignages et conseils et bonne journee

Par kang74

Bonjour

Votre témoignage au vu de votre proximité avec votre fils aura peu d'impact sur le divorce et les éventuelles suites . Dans les cas de maltraitance, ce serait une bénédiction que la famille voit et signale pour tous les enfants qui en sont victimes .

C'est rarement le cas .

Et gérer 3 enfants avec l'aide de ses parents , et seul, ce n'est pas du tout la même chose .

Par de là, oui, vous pouvez témoigner de ce que vous avez vraiment vu(date, heure): pas de ce que vous croyez .

Si votre belle fille pensent que les enfants sont en danger, la logique voudrait qu'elle fasse un signalement aux services sociaux, qui feront une enquête pour vérifier les conditions de vie chez les deux parents : attention néanmoins au retour de bâton si se battre dans le divorce est plus leur priorité que leurs enfants .

Par cocotte1003

Bonjour Kang74,

mon fils effectivement habite à plus de 400 km de mon domicile. Ils sont toujours venus, meme avant la séparation, la moitié des vacances scolaires, soit seul, soit avec leurs parents.

Leur mere ne parle pas de maltraitance,elle dit que les enfants et leur fait dire à la psy qu'elle consulte, que papa crie, papa tape.Elle dit ne pas refuser que le papa les voitet reclament juste des horaires de visites et gardes plus reguliers, exemple tous les mercredis, un dimanche sur deux. Or un planning regulier n'est pas compatible avec le travail de mon fils.Elle me repete que nous sommes des grands parents formidables et que les enfants sont contents de venir chez nous.

Je suis assez desorientée par ses propos et ne comprend pas le but de tout ça. merci si vous pouvez m'eclairer

Par kang74

Déjà, si on va voir une psy,c'est qu' on sait qu'il n'est pas possible de faire dire quoi que ce soit à des enfants qui sont vus seuls .

Enfin des milliers de parents ont des horaires décalés, et ne mettent pas leurs enfants à la Dass pour autant .

Par de là, oui, votre fils devra expliquer et justifier d'un emploi ou il travaille 7/7, il y aura nécessairement un cadre qui sera fixé par jugement : charge à lui ensuite de voir s'il utilise ses droits, ou pas .

Peut être que la mère sent ses enfants plus en sécurité chez vous que seuls chez leur père , peut être aussi qu votre fils est fatigué de trop travailler ou déprimé, et perd patience .

Ou peut être veut elle simplement gérer seule les enfants en l'éliminant de l'équation .

Je vous conseille de prendre du recul par rapport à cette situation, vous ne pouvez pas être impartiale et cela va vous miner ...

Si vous voulez soutenir votre fils, et si vous le pouvez, proposer lui de venir l'aider quand il y a les enfants, ou de l'aider à financer son avocat .

Sinon, vous n'êtes pas obligée de prendre les appels de votre belle fille .

Par cocotte1003

Merci,

la psy est une amie à elle et les enfants sont vus avec leur mere.

Mon fils n'a pas des horaires décalés, il est gendarme mais c'est interventions peuvent l'amener à travailler plus tard que prévu et il n'a pas de jours fixes de repos, ça peut être une semaine mardi mercredi, la semaine d'après dimanche lundi..... d'où les problèmes. Mon fils adore son travail et il va nettement mieux maintenant qu'ils sont séparés moins triste, plus ouvert....., je vous concède que c'est malheureux. En tous vcas merci de votre intervention

Par kang74

Votre fils a nécessairement un planning incluant les astreintes à l'avance .

Il faut une attestation de l'employeur en ce sens à produire pour son avocat .

Il est possible de demander que ses droits soient aménagés selon ce planning pour les week ends (ou mercredi) à transmettre selon un délai de prévenance d'au moins 1 mois (à négocier avec son employeur)

Mais cela ne peut pas être à la carte : c'est impossible , puisque pour faire respecter ses droits ... il faut qu'ils soient définis .

NB : En habitant à 400km, prenez du recul sur ce que vous croyez savoir , même si, quand on est maman, on est pas supposé non plus être impartiale : d'où le pouvoir assez limité de toute attestation de votre part .

Prenez soin de vous .

Par kang74

Si la psychologue est une amie de sa femme, cela devrait être très facile à prouver .

Et avec l'aide de son avocat, il peut aussi rappeler le code de déontologie de tout psychologue (notamment le principe 3) à cette personne et engager des poursuites si elle outrepassé ses droits

Par cocotte1003

effectivement le planning de mon fils est connu 6 mois à l'avance et la mere le connaît mais elle refuse que les jours ne soient pas fixes. L'employeur a bien fait une attestation. Ma préoccupation première n'est pas mon fils mais mes petits enfants qui vont finir par être "chamboulés" par les problèmes des adultes. merci beaucoup de vos conseils que je vais tâcher d'appliquer, merci

Par kang74

Les jours seront fixes, mais suivant son planning .

Exemple : le week end, ou le mercredi de 8 à 18h, définis par son planning .

Ce ne sera pas il les prend deux heures par ci par là, car comme le dites les enfants seront déjà perturbés d'aller d'un foyer à l'autre ... Il faut donc suffisamment de temps pour qu'ils puissent s'y adapter .

Mais bon, s'il est assisté par un avocat, celui saura quoi demander qui puisse être accepté , dans l'intérêt des enfants (puisqu'on statue par rapport à cela)

Il n'est par exemple pas dans leur intérêt de risquer de les laisser seuls ou de les réveiller à 4h pour les faire garder ni qu'ils veillent jusqu'à 22h en attendant que leur père vienne les chercher .

Donc oui, certain choix de carrière compliquent les choses .

Par cocotte1003

oui tout a fait et c'est ce que l'avocat et mon fils demandent. Ils les a pris ce matin 10 heures jusqu'à demain soir dix huit trente. mais c'est ce qui ne convient pas à leur mere qui est pourtant travailleur independant. Elle veut un droit avec des jours fixes.

Mon fils n'en demande pas la garde comptenu de son activité professionnelle et ne demande pas à les prendre 2 heures par ci deux heures par là. Il veut voir les enfants regulierement, comme eux veulent le voir.

est ce que l'avocat de mon fils peut demander une visite avec une autre psy ? merci

Par kang74

Pourquoi faire ?

Il faudrait peut être arrêter d'instrumentaliser les enfants... et dans le contexte une " vraie" psychologue refusera d'être impliquée .

Une psychologue délivre un soin pour les enfants !

Elle n'est pas là pour donner un jugement, ce n'est pas rôle .

Si la psychologue rend un rapport ce sera facile de le remettre en cause d'après vos dires, s'il déborde du cadre de sa fonction .

Le père peut aussi demander à ce qu'une enquête sociale soit faite pour lever tout doute .